

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 18 juillet 2022, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 12 juillet 2022.

PRESENTS :

BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, HERCOUET Philippe, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à PECHA Virginie,
- BENOIT Jean-François donne pouvoir à URVOY Laurence,
- BERNU Sylvain donne pouvoir à LE BOUCHER Colette,
- BURLOT David donne pouvoir à GOUEZIN Alain.
- CAURET Camille donne pouvoir à HERCOUËT Philippe,
- GAUVRIT Thierry donne pouvoir à HERCOUËT Philippe,
- GILLARD Nadine donne pouvoir à de LE MOIGNE Christine,
- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- GUYMARD Jean-Luc donne pouvoir à SALLIER DUPIN Stéphane,
- LE MAUX Thierry donne pouvoir à FORTIN Céline,
- MERIAN Caroline donne pouvoir à MEGRET Yves,
- JEGU Josianne.

SECRETAIRE DE SEANCE : LINTANF Goulven

Délibération n°2022-077

Membres en exercice : 35 – Présents : 23 - Absents : 12 – Pouvoirs : 11

URBANISME DENOMINATION DE RUES

Il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal.

Le 21 mars 2022, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de nommer les rues conformément aux plans ci-après. La famille de M Rabaste a, depuis, fait la demande de remplacer la rue nommée "Rue Michel RABASTE" par la rue "Rue Sapeur RABASTE".

Il est proposé les dénominations suivantes correspondant aux plans joints en annexe :

- Lotissement « Les rives du Gouessant » : rue Le Moal-Poirier, rue Mona Ozouf-Sohier ;
- Lotissement « La champagne » : rue du Mont Boët, rue Vincent Daubé ;
- Voie sans nom à la Déhanne : rue de la Liberge ;
- Voie sans nom longeant le Haras : chemin des Palefreniers ;
- Lotissement du Lanjouan (La Poterie) : rue Mère Teresa ;

- Lotissement Armorique Habitat à Saint-Aaron : rue Jeanne Jugan ;
- Lotissement Le Bois Jégu 2 à Saint-Aaron : rue Louis Rouxel ;
- Lotissement rue des Lilas à Saint-Aaron : impasse de Taupin ;
- Lotissement « Résidences des Cyprès » à Saint-Aaron : rue Alfred Horel ;
- Lotissement « Résidence Quenguen » à Maroué : rue Sapeur Rabasté ;
- Lotissement Le Clos des Goémoniers à Planguenoual : impasse des Pigouliers.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- DECIDE d'annuler la délibération n°2022-022 du 21 mars 2022,
- APPROUVE les propositions et DECIDE de nommer les rues conformément aux plans ci-après,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Pour le Maire absent,
Fabien VITEL

3^{ème} Adjoint au Maire

27 JUL. 2022

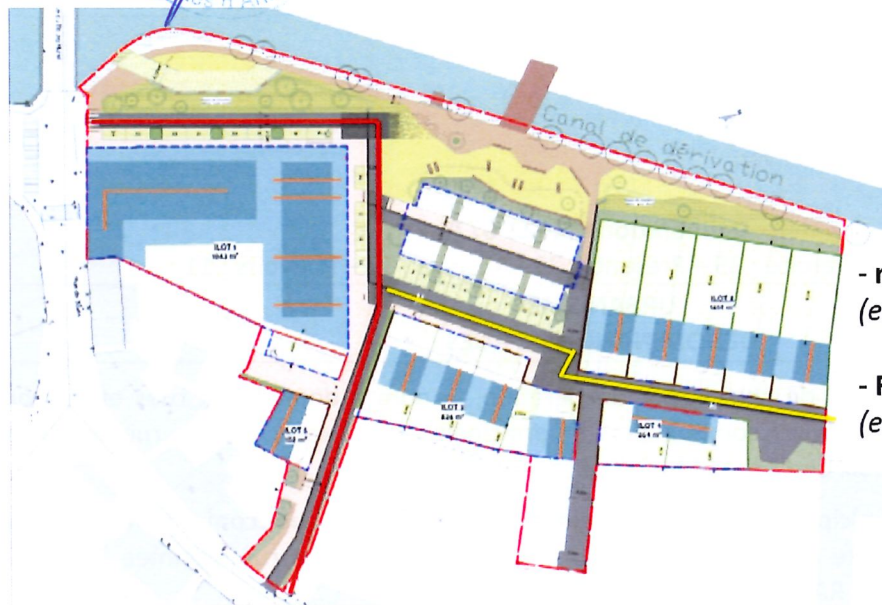
Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **28 JUL. 2022**

De l'affichage le **28 JUL. 2022**



Lotissement Les rives de Guessant



- rue Le Moal-Poirier
(en rouge)

- Rue Mona Ozouf-Sohier
(en jaune)

Lotissement La Champagne

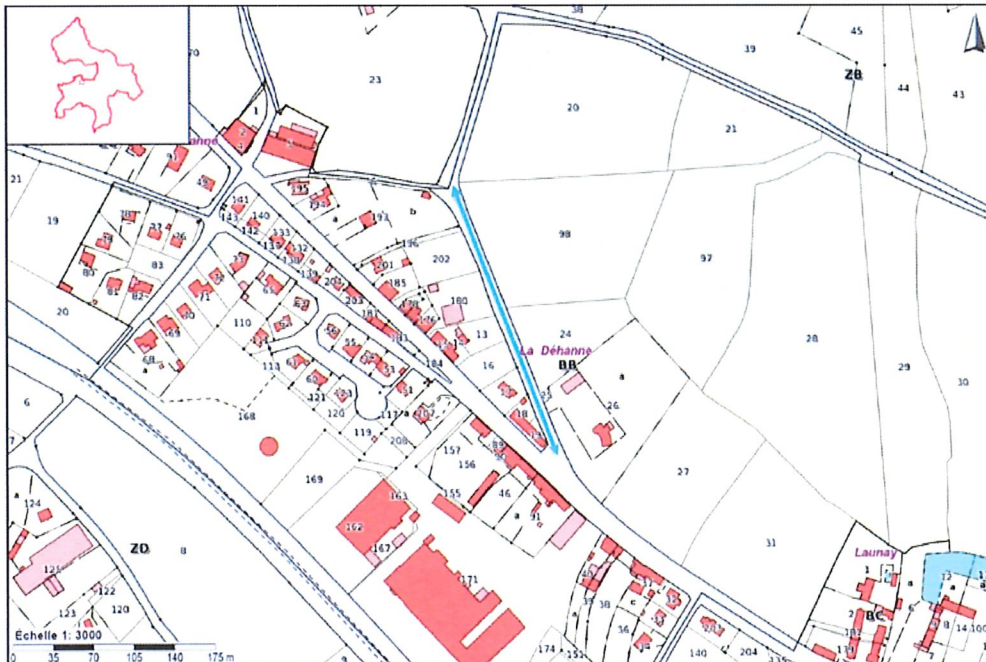


- rue du Mont **Boët**
(en rouge)

- rue Vincent Daubé
(en jaune)

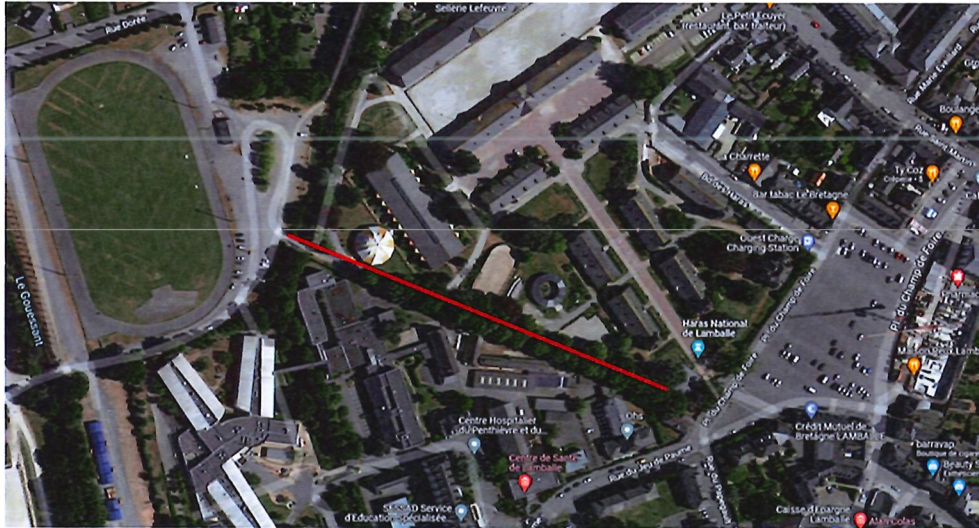
- Prolongement de
la rue Lamennais
(en turquoise)

La Déhanne



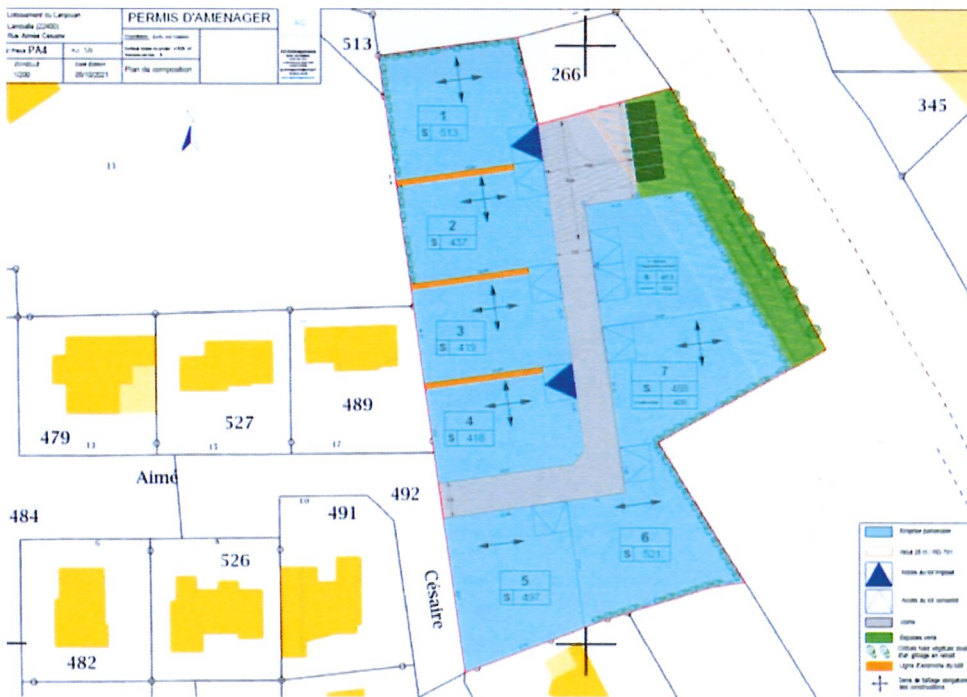
rue de la Liberge

Le Haras



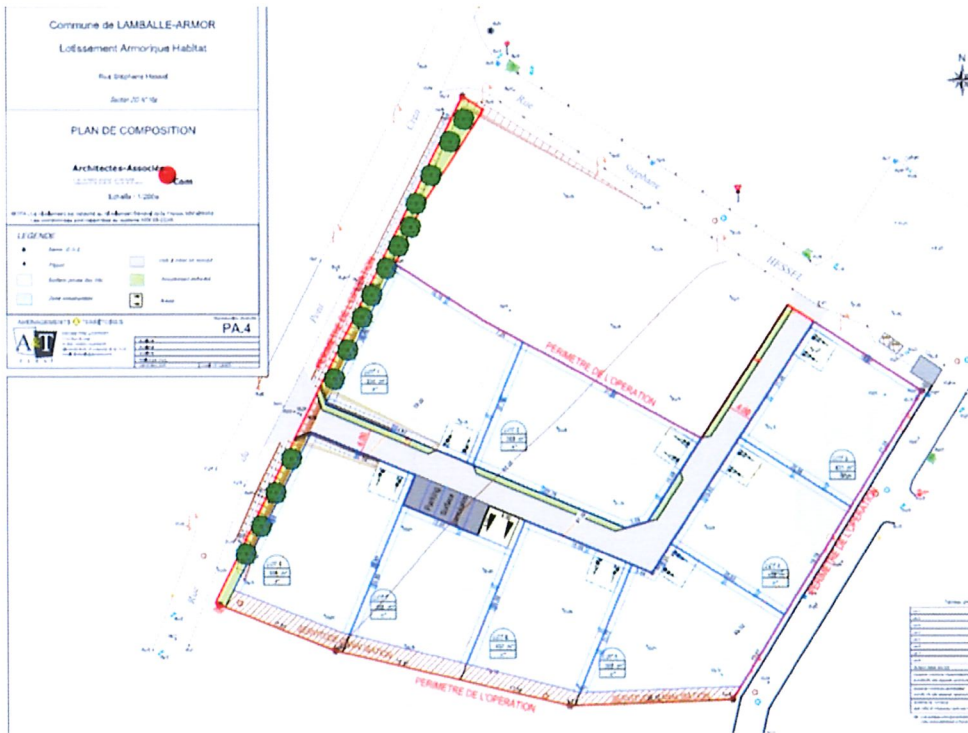
Chemin
des Palefreniers

Lotissement du Lanjouan (La Poterie)



rue Mère Teresa

Lotissement Armorique Habitat (Saint-Aaron)



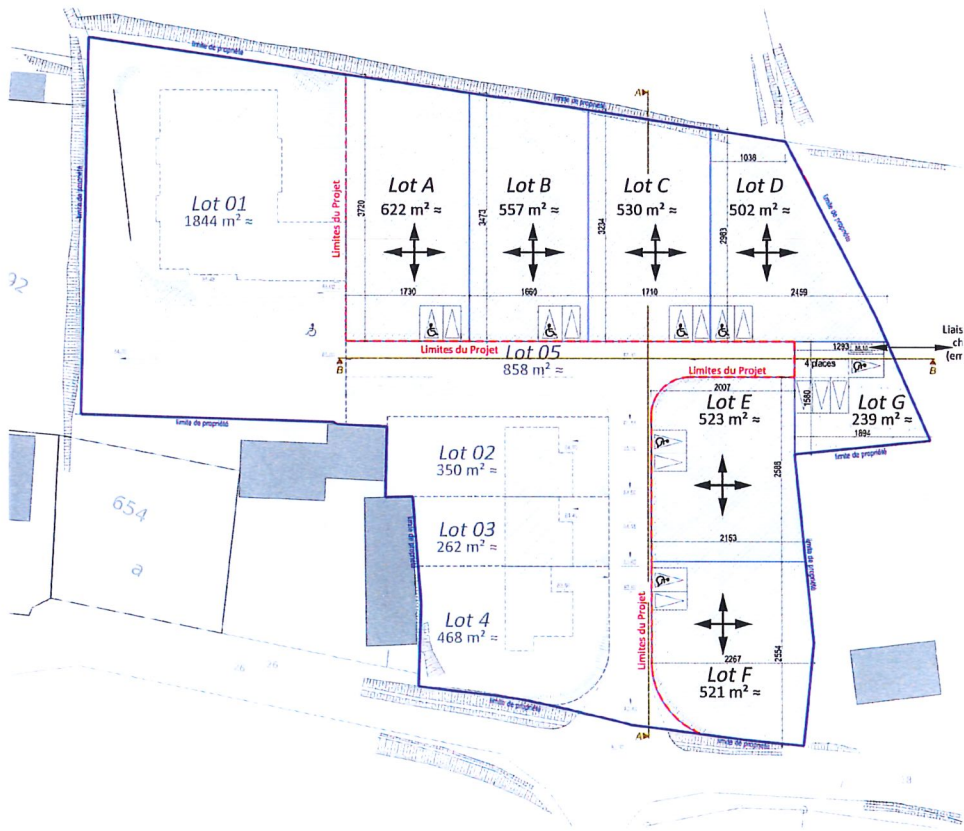
rue Jeanne Jugan

Lotissement Le Bois Jégu 2 (Saint-Aaron)



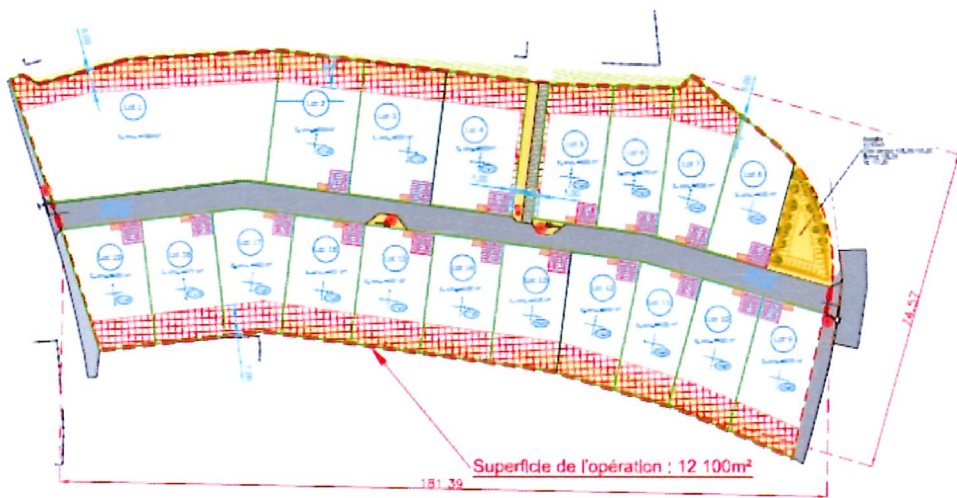
rue Louis Rouxel

Lotissement rue des Lilas (Saint-Aaron)



Impasse de Taupin

Lotissement Résidence des Cyprès (Saint-Aaron)



Rue Alfred Horel

Lotissement Résidence Quenguen (La Roncière – Maroué)



Propositions :

- Prolongement de la **rue de Quenguen** (en rouge)

- **rue Sapeur Rabasté Lamballais mort au feu** (en bleu)

Lotissement Le Clos des Goémoniers (Port Pily – Planguenoul)



Impasse des Pigouliers

